

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DES BOUCHES DU RHONE  
ARRONDISSEMENT D'AIX-EN-PROVENCE



COMMUNE DE GARDANNE

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

MEMBRES  
EN EXERCICE : **35**

L'an deux mille vingt-trois et le trente novembre à 18 heures 30,

MEMBRES  
PRESENTS : **31**

Le Conseil Municipal de la Commune de GARDANNE s'est réuni à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Hervé GRANIER, Maire,

MEMBRES  
REPRESENTES : **4**

**Etaient présents :**

Mesdames et Messieurs Antonio MUJICA, Sandrine ZUNINO, Alain GIUSTI, Arnaud MAZILLE, Jean-François GARCIA, Noura ARAB, Magali SCHELLES, Adjointes.

DATE DE LA  
CONVOCATION :  
**24 novembre 2023**

Danielle CHABAUD, Gérard GIORDANO, Kuidar DIF, Michel MARASTONI, Corinne D'ONORIO DI MEO, Claude DUPIN, Valérie FERRARINI, Kamel BELARBI, Sophie CUCCHI-GILAS, Vincent BOUTEILLE, Claire CAMPODONICO, Claude JORDA, Samia GAMECHE, Johanne GUIDINI-SOUCHE, Pamela PONSART, Jimmy BESSAIIH, Jean-Marc LA PIANA, Marie-Christine RICHARD, Guy PORCEDO, Patricia SPREA, Laurent DESHAIES, Bruno PRIOURET, Kafia BENSADI, Conseillers municipaux.

DELIBERATION  
**2023-109**

**Etaient représentés par procuration :**

**OBJET :**  
APUREMENT DES COMPTES  
**458**

Fouzia BOUKERCHE par Hervé GRANIER  
Pascal NALIN par Antonio MUJICA  
Valérie SANNA par Corinne D'ONORIO DI MEO  
Sylvia POLLET par Vincent BOUTEILLE

**Secrétaire de Séance :**

Vincent BOUTEILLE, Conseiller municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-9 et L5211-10 et L5219-2 et suivants,

Vu le budget primitif 2023 du budget principal approuvé le 11 avril 2023,

Vu l'avis favorable de la commission finances du 28 novembre 2023,

Le compte 45820011 "Opérations sous mandat – Recette" fait apparaître un solde créditeur au 31/12/2022 de 47 014,99 €.

Ce solde correspond à une erreur d'imputation comptable régularisée en 2023. Compte tenu de l'ancienneté des dossiers et malgré les recherches effectuées, l'historique n'a pas pu être totalement reconstitué.

Il est proposé d'apurer ce compte selon les modalités exposées par le service des collectivités locales de la Direction Générale des Finances Publiques dans la note du 6 mai 2019 relative aux "modalités de régularisation des comptes 454x, 456x et 458x non justifiés".

Ces modalités sont sans incidence sur les résultats financiers de la collectivité.

En conséquence, il convient de solliciter Monsieur le Comptable Public du Service de Gestion Comptable d'Aix-en-Provence afin de passer l'opération d'ordre non budgétaire suivante :

- Débit du compte 45810011 "Opération sous mandat – Dépenses"
- Crédit du compte 1068 "Excédents de fonctionnement capitalisés"

Où l'exposé des motifs rapporté,

Après en avoir délibéré,

### LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE

#### Article 1 :

De solliciter Monsieur le Comptable Public du Service de Gestion Comptable d'Aix-en-Provence afin de passer l'opération d'ordre non budgétaire suivante :

- Débit du compte 45810011 "Opération sous mandat – Dépenses" : 47 014.99 €
- Crédit du compte 1068 "Excédents de fonctionnement capitalisés" : 47 014.99 €

Fait à Gardanne, le 04 décembre 2023

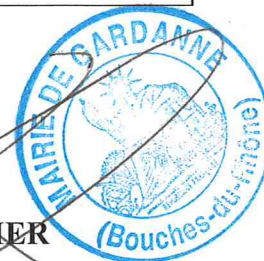
Adopté à la MAJORITE des suffrages exprimés

Par 30 voix POUR (Groupe de la Majorité, JM. LA PIANA, MC. RICHARD, G. PORCEDO, P. SPREA, L. DESHAIES - B. PRIOURET - K. BENSADI)

5 abstentions ( C. JORDA, S. GAMECHE, J. GUIDINI-SOUCHE, P. PONSART, J. BESSAÏH)

Le Maire

Hervé GRANIER



Affiché le :

8 DEC. 2023